

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h. Comité En exercice
Syndical 1

Présents

37 37 19

Séance du 11 octobre 2010

Date de la convocation

23 09 10

L'an deux mille dix

Et le onze octobre

Date d'affichage

23 09 10

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

Objet de la Délibération

2010-10-12

Convention de partenariat
Avec l'Agence de
Développement Touristique de
l'Hérault (ADT)

F.BARSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

26 OCT. 2010

SERVICE COURRIER

18/10/100

Acte rendu exécutoire
après 18/10/10 réfecture

Objet : Convention de partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault (ADT)

L'Agence de Développement Touristique de l'Hérault (ADT, ex-CDT) est partenaire du Pays dans le développement touristique, depuis la création du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce partenariat prend notamment la forme de la mise à disposition d'un agent de l'ADT auprès du Pays.

La convention initiale a été signée en 2006 et a pris fin au 31 décembre 2008.

Son renouvellement n'a pu être opéré en 2009, malgré une ratification du Comité Syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles, en septembre 2009.

Il convient donc de procéder dorénavant, pour une nouvelle période de trois ans, à la signature d'une nouvelle convention.

Le projet proposé, annexé au présent rapport, et qui intègre des ajustements d'ordre technique, par rapport au dispositif antérieur, a été validé avec Hérault Tourisme et la Mission Tourisme du Conseil Général.

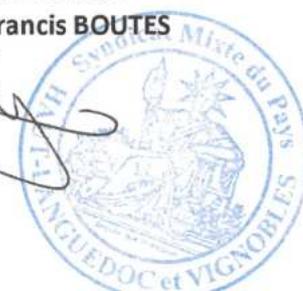
Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur le principe et le contenu de cette convention et de l'autoriser, en cas s'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe et le contenu de cette convention et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 11 octobre 2010.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
26 OCT. 2010
SERVICE COURRIER